

BTS Management opérationnel de la sécurité



Le titulaire du BTS « Management opérationnel de la sécurité » exerce ses missions dans le cadre de la sécurité et de la sûreté. Il conduit ses activités, soit dans une entreprise de sécurité/sûreté, soit dans le service interne de sécurité d'une organisation (entreprise, administration publique et privée, association). En outre, il participe à l'organisation du service dans lequel il évolue. Il est donc à même de manager des équipes, de participer à la gestion administrative et juridique du personnel. Il est en relation directe avec le client et en contact permanent avec sa hiérarchie. Enfin, il assure la liaison avec les différents acteurs institutionnels et participe aux instances de sécurité.

Les emplois visés par le diplôme s'adaptent aux évolutions de leur environnement technique, juridique et économique, sous l'influence de plusieurs facteurs : l'importance des technologies de l'information et de la communication, des réseaux, des moyens électroniques et numériques, l'évolution des normes, des réglementations, l'exigence de qualité et l'amélioration continue, le respect des process liés à l'accès et à la protection des données personnelles, le reporting, la synthèse, la remontée d'information et la traçabilité des événements, les exigences de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), la nécessaire maîtrise des coûts dans un environnement très concurrentiel, l'obligation de conseil au client, la prise en compte de l'environnement géographique et humain.

Pour exercer ces activités :

- le titulaire du BTS doit remplir les conditions de moralité compatibles avec les activités exercées ;
- en fonction des missions confiées, la carte professionnelle portant la mention correspondante pourra être exigée par l'entreprise ;
- le titulaire du BTS peut être amené à effectuer un travail déporté chez le client ; il peut être aussi soumis à des horaires décalés, à du travail le week-end et à une astreinte la nuit.

Enfin, le titulaire du BTS « Management opérationnel de la sécurité » est soumis au code de déontologie de la profession. A ce titre, les comportements à adopter sont le respect du cadre légal, le respect des principes de non-discrimination et des valeurs de la République, l'obligation d'entretenir des relations loyales et transparentes avec les administrations publiques, le respect des procédures et la rigueur, une présentation correcte, la confidentialité et la discrétion, l'autonomie et le travail en équipe, la capacité de prise d'initiative dans un cadre défini, la capacité de dialogue en langue étrangère, le respect du cahier des charges du client.

Les activités professionnelles exercées par le titulaire du BTS « Management opérationnel de la sécurité » sont nombreuses: la veille technique et réglementaire, la préparation des prestations, la gestion opérationnelle, l'identification et le choix du matériel, la mise en place du matériel sur site, la mise en place des consignes d'application permanentes et temporaires,

la gestion des risques (cyber sécurité, risque attentats, risque incendies, risques autres), l'organisation (mise en place et suivi)

d'événements temporaires, la mise à jour du plan de prévention, la gestion des permis feu, des permis travaux, des permis fouilles, la gestion et le contrôle des plannings, la planification de l'activité des salariés, la mise en œuvre des conventions collectives, le recrutement, la gestion des ressources humaines (GRH), la promotion, - les entretiens professionnels obligatoires, les procédures disciplinaires, la relation avec les partenaires institutionnels (police nationale, gendarmerie nationale, service départemental d'incendie et de sécurité, douanes), la relation avec les services de l'Etat et avec les collectivités locales, la remontée d'informations et la rédaction de comptes rendus, de rapports, de statistiques, la gestion des litiges internes et externes, la gestion de la sous-traitance, la mission de référent sûreté.

➡ Débouchés

Le titulaire du BTS « Management opérationnel de la sécurité » exerce principalement dans des entreprises exerçant des activités de sécurité privée, des services internes de sécurité de grandes entreprises (grande distribution, sites industriels, sites touristiques, sites tertiaires), des services de sécurité des administrations publiques, des hôpitaux, des collectivités locales.

Le titulaire du BTS « Management opérationnel de la sécurité » accède, en fonction de son expérience, de la taille de l'entreprise et des opportunités, à plusieurs niveaux de responsabilité. Il peut occuper les emplois suivants:

Dans le cadre d'une première insertion : chef de secteur, chef de site, chef de site nucléaire, chef d'équipe en télésurveillance ou en vidéo-protection, assistant d'exploitation, responsable d'exploitation, chargé d'affaires/chargé de clientèle, coordinateur de sites, superviseur (aéroportuaire), contrôleur de sites, contrôleur qualité, adjoint, régulateur, chef de service (dans le transport de fonds), chargé de sécurité (transport de fonds), chef d'équipe, chef de dispositif, chef de mission, manager opérationnel (protection rapprochée).

Après une certaine expérience professionnelle : chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne, chef d'agence/directeur d'agence, responsable / directeur régional, chef/directeur d'établissement, responsable d'agence en protection rapprochée.

Par ailleurs, le titulaire du BTS « Management opérationnel de la sécurité » a la possibilité, après concours, d'intégrer la police nationale, la gendarmerie nationale ou un service départemental d'incendie et de secours (SDIS), ainsi que la police municipale ou l'administration pénitentiaire.

BTS Management opérationnel de la sécurité

Accès à la Formation

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS).

En priorité :

- Bac Pro Métiers de la sécurité

Programme

Matières	1 ère année*	2ème année*
Culture générale et expression	2h	2h
Langue vivante étrangère 1	3h	3h
Culture économique, juridique et managériale	4h	4h
Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité	7h	5h
Management des ressources humaines	4h	4h
Gestion de la relation client	4h	4h
Participation à la sécurité globale	5h	5h
Culture économique, juridique et managériale appliquée au management opérationnel en sécurité-sûreté	2h	2h
Travail en autonomie salle informatique	-	2h
Enseignements facultatifs		
Langue vivante étrangère 2	2h	2h
Module « Surveillance humaine et gardiennage »	2h	2h
Module d'approfondissement sectoriel	2h	2h

*horaires hebdomadaires

Grille d'examen

Épreuves	Coef.
E1 Culture générale et expression	4
E2 Langue vivante	
- Compréhension de l'écrit et expression écrite	2
- Production orale en continu et interaction	2
E3 Culture économique juridique et managériale	6
E4 Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité	8
E5 Management des ressources humaines et gestion de la relation client	
Sous-épreuve : Management des ressources humaines	5
Sous-épreuve : Gestion de la relation client	5
E6 Participation à la sécurité globale	6

Epreuves facultatives	
Langue vivante étrangère	Pts>10
Module « Surveillance humaine et gardiennage »	
Module d'approfondissement sectoriel	
Engagement étudiant(1)	

(1) Cette épreuve vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 du code de l'éducation et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance « engagement étudiant ». Épreuve obligatoire à la suite de laquelle intervient l'épreuve facultative « engagement étudiant » : E4 Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité (à compter de la session 2022)

Descriptif des matières

La formation comporte des enseignements professionnels centrés sur :

- **Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité** : Mettre en œuvre la veille réglementaire et technologique ; Préparer une prestation de sécurité ; Proposer une prestation dans le respect d'une démarche qualité, de traçabilité et de protection des données.
- **Management des ressources humaines** : Organiser le service ; Gérer le personnel ; Gérer les relations sociales.
- **Gestion de la relation client** : Préparer l'offre commerciale ; Gérer la prestation ; Suivre et pérenniser la relation client.
- **Participation à la sécurité globale** : Prévenir les risques en relation avec les partenaires institutionnels ; Gérer les incidents, accidents, événements et crises avec les partenaires institutionnels
- **Culture économique, juridique et managériale** : Analyser des situations auxquelles l'entreprise est confrontée ; Exploiter une base documentaire économique, juridique ou managériale ; Proposer des solutions argumentées en mobilisant des notions et les méthodologies économiques, juridiques ou managériales ; Établir un diagnostic (ou une partie de diagnostic) préparant une prise de décision stratégique ; Exposer des analyses et des propositions de manière cohérente et argumentée.

Stages

Les périodes en milieu professionnel prennent la forme de stages en entreprise d'une durée de 14 semaines. Ces périodes peuvent être prolongées pendant les vacances scolaires sous réserve du respect d'une période de quatre semaines consécutives de repos pendant les vacances d'été. La convention de stage en précise les modalités.

BTS Management opérationnel de la sécurité



Ces semaines de stage sont réparties sur les deux années de formation, avec un minimum de 4 semaines consécutives durant chaque année scolaire.

La formation en milieu professionnel concerne la préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité et Management des ressources humaines.

La formation en milieu professionnel se déroule dans des entreprises exerçant des activités de sécurité privée, des services internes de sécurité de grandes entreprises (grande distribution, sites industriels, sites touristiques, sites tertiaires...), des services de sécurité des administrations publiques, des hôpitaux, des collectivités locales.

Statistiques

Pas de statistiques disponibles

Académie de Montpellier

Académie de Toulouse

Poursuites d'études

Le BTS est conçu pour permettre une insertion directe dans la vie active, il est apprécié des employeurs.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux "Après le Bac : choisir ses études supérieures?" et "Après un Bac +2"

Où se former

- 12 **Aubin**
Lycée Professionnel des métiers du bois et de l'habitat (public) **A**
- 30 **Nîmes**
Lycée Gaston Darboux (public)
- 31 **Tournefeuille**
Lycée M.L Dissard Françoise (Public)
Lycée M.L Dissard Françoise (Public) **A**
- 65 **Tarbes**
Lycée Pradeau la Sède-St Pierre **A**

A formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

Pour en savoir plus

- Guide régional «Après le bac : choisir ses études supérieures»;
- Diplômes « Du CAP au BTS-DUT»;
- Infosup « Après un BTS ou un DUT»;
- Fiches métiers ONISEP.

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).